

## CENTRE AERE COMMUNAL - CONDITIONS GENERALES

### 1. Inscription

L'inscription se fait uniquement via le site internet grâce au formulaire prévu à cet effet. Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. La confirmation d'inscription sera envoyée aux parents en temps voulu.

### 2. Tarif et paiement

Le tarif pour la semaine est de CHF 250.- par enfant. Il se paie à réception de la facture adressée par la bourse communale. Le prix comprend l'ensemble des activités prévues au programme ainsi que leur animation. Pour les fratries, un rabais de 10% est accordé.

### 3. Assurances

Les enfants doivent obligatoirement être assurés en maladie et accident et la famille doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile. Les enfants sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer. En cas de dégâts, la réparation sera facturée aux parents.

### 4. Santé

L'équipe d'animation prend toutes les décisions utiles concernant les participants, notamment des mesures rendues nécessaires par leur état de santé. En cas de désaccord, le représentant légal l'indique dans le formulaire d'inscription. Le contenu de la pharmacie fournie aux équipes d'animation peut être consulté sur le site internet de la commune.

En cas de problèmes particuliers concernant la santé ou le comportement de l'enfant, il incombe aux parents de le signaler sur le formulaire d'inscription sous la rubrique remarques importantes.

## **5. Repas**

L'enfant doit prendre chaque jour son pique-nique pour le repas de midi. Tout manquement à cette directive entraînera un supplément de CHF 20.-, à payer sur place au moment où le participant est récupéré.

## **6. Programme et annulation**

L'accueil des enfants a lieu par tous les temps. Le programme de chaque journée est élaboré en collaboration avec les sociétés locales de la commune et validé par le Délégué à la Jeunesse.

Toute annulation doit impérativement être communiquée à la commune par téléphone ou par email. Le montant reste dans tous les cas intégralement dû.

## **7. Règles de conduite et de sécurité**

Les participants doivent suivre les consignes données par les moniteurs et se conformer aux règles usuelles de sécurité et de prudence.

Les objets susceptibles de porter atteinte à la sécurité physique des participants ne sont pas autorisés (ex: couteau) et sont immédiatement confisqués par l'équipe d'animation.

En cas de non-respect des règles, différentes mesures peuvent être prises par la commune. En cas de grandes difficultés rencontrées avec l'un des participants, la Municipalité se réserve le droit de prononcer une exclusion. Le montant reste intégralement dû et des éventuels frais d'intervention peuvent être facturés en sus.

## **8. Droit à l'image et confidentialité**

La Commune de Lutry est autorisée à utiliser pour son usage interne et externe les photos prises durant les activités par les équipes d'animation ou les personnes mandatées et sur lesquelles pourraient figurer les enfants ou les lieux où se déroulent les activités, et ce dans les limites du respect du droit à la personnalité.

## **9. Responsabilité**

La commune décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts sur les effets personnels des participants. Elle décline également toute responsabilité pour les dégâts commis par un participant, volontairement ou involontairement, à des objets ou à des tiers.

Toute prise et/ou utilisation malveillante, notamment de vidéos ou photos par le participant, sera dénoncée au juge des mineurs.

## **10. Informations générales**

### **Encadrement**

Les participants sont encadrés par l'équipe d'animation représentée par des adultes issus des sociétés locales de la commune. L'équipe est composée de 1 adulte pour 6 enfants. 50% des membres de l'équipe sont formés en travail social ou bénéficient de titres (certificats, brevets) utiles à l'encadrement d'activités de jeunesse.

### **Affaires à prendre pour chaque journée**

Le représentant légal fournit des vêtements confortables, pas dommage, pratiques, adaptés au programme d'activité et qui tiennent compte des conditions météorologiques.

Les appareils électroniques (téléphones portables, jeux électroniques, tablettes, iPod etc.) ne sont pas autorisés au centre aéré. Ces appareils sont coûteux et peuvent perturber l'organisation de la journée. Pour celles et ceux qui iraient à l'encontre de cette consigne, la commune décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts.

### **Lieux et horaires**

Le lieu d'accueil est la cour du Collège du Grand-Pont. Les enfants peuvent être déposés le matin entre 08h30 et 09h00 et récupérés le soir entre 17h00 et 17h30.

LA MUNICIPALITE